

# **DEMANDE DE PROPOSITIONS**

# Cabinet de recherche / chercheurs

Cette portée du travail définit les paramètres clés, les responsabilités et les résultats attendus pour ce contrat qui soutiendra la recherche qualitative à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC) dans le cadre du projet Passages pour l'Institut de santé reproductive de l'Université de Georgetown.

# **INSTRUCTIONS DE SOUMISSION ET DÉLAIS**

**Date de (ré) publication** 2 Octobre 2020

**Date d'échéance pour les questions :** 16 Octobre 2020. Soumission des questions ou des demandes

de clarification par écrit à  $\underline{info@passagesproject.org}$  avant

17h00 heure de Washington, DC.

Date limite pour les propositions : 23 Octobre 2020. Les propositions (y compris la proposition

technique et financière détaillée) doivent être soumises à 17h00, heure de Washington DC. Aucune soumission tardive ne sera acceptée. Les propositions doivent être soumises par voie électronique à info@passagesproject.org.

Les soumissions envoyées par courrier électronique doivent contenir la ligne d'objet « Proposition de recherche qualitative MFF». Le consultant / entreprise retenu sera notifié dans 15 jours

ouvrables suivant la date limite.

#### But

L'Institut pour la santé reproductive (IRH) de l'Université de Georgetown a reçu un financement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) pour mettre en œuvre et évaluer une adaptation de l'intervention Transforming Masculinities (appelée ``Masculinité, Famille et Foi '' (MFF)) à Kinshasa, République démocratique du Congo (RDC). L'IRH recherche un sous-traitant chercheur local en RDC pour mener et gérer une étude qualitative post-mise en œuvre afin d'éclairer les résultats quantitatifs finaux de 2019.

Cette portée de travail définit le contexte et l'objectif de l'évaluation et la portée de travail du sous-traitant chercheur.

Période de mise en œuvre : Octobre 2020 - Février 2020

Lieu: Kinshasa, RDC

# À propos du projet Passages

Le projet Passages vise à aborder une large catégorie de normes sociales, à grande échelle, pour parvenir à des améliorations durables de la planification familiale et de la santé reproductive, en mettant l'accent sur les très jeunes adolescents, les jeunes mariés et les nouveaux parents. Ce projet de recherche est en train de constituer une base de données des évidences et de contribuer à la capacité de la communauté internationale à renforcer les environnements normatifs qui soutiennent la santé reproductive, en particulier parmi les

groupes susmentionnés. Passages capitalise sur les transitions formatives du parcours de vie pour tester et intensifier les interventions qui favorisent le changement collectif et favorisent un environnement propice à un timing et une planification familiale sains, ainsi qu'à un timing et à un espacement sain des grossesses. Pour apprendre plus

A propos de l'activité : la recherche qualitative sur le programme masculinité, Famille et Foi Dans le cadre du projet Passages, l'IRH collabore avec Tearfund pour mettre en œuvre et évaluer l'intervention Masculinité, Famille et Foi (MFF) à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC). MFF est une adaptation axée sur la planification familiale de l'intervention «Transforming Masculinities» (TM) développée par Tearfund. L'intervention TM est une approche de changement des normes de genre visant à transformer les concepts néfastes sur le genre et la masculinité pour promouvoir l'égalité des sexes et réduire les taux de violence sexuelle basée sur le genre (VSBG). Le MFF est actuellement la seule intervention normative conçue pour que les congrégations réduisent l'VPI, augmentent l'utilisation volontaire du PF et améliorent les résultats de la SR en abordant les normes sociales qui façonnent les relations de genre inéquitables et empêchent l'utilisation de méthodes modernes du PF. En tant qu'innovation, le MFF a abordé le problème des obstacles normatifs sociaux et ceux spécifiques au genre existants à l'utilisation volontaire de la planification familiale, au timing et à l'espacement sains des grossesses (HTSP) grâce à des programmes de transformation du genre. Le MFF comprenait les éléments suivants, au cœur de son approche :

- 1. Mobiliser les leaders de foi : Transformer les leaders pour créer un environnement normatif favorable au changement positif et à la dissémination des idéaux transformateurs sur le genre à travers des ateliers et des activités de dissémination. Les leaders de foi sont positionnés dans les structures communautaires existantes, façonnant des environnements normatifs qui à leur tour influencent les comportements et les intentions. En travaillant au sein des structures existantes avec des individus de forte influence, l'accent du MFF sur l'auto-réflexion voulait conduire à la transformation des leaders qui a leur tour influencerons leurs communautés.
- 2. Transformer la masculinité avec des **champions du genre** : des champions du genre pré-identifiés et respectés, formés au niveau de la congrégation pour devenir des membres transformateurs dans leurs communautés, les champions du genre agissent en tant que pairs mentors et agents de changement et facilitent les "dialogues communautaires" avec les couples.
- 3. Transformer la masculinité avec les jeunes couples (18-35 ans) : Dialogues communautaires avec dix couples sur une période de huit semaines pour discuter de sujets allant des causes profondes de la VBG au FP et à l'implication des hommes. Ce processus de dialogue communautaire avait pour but d'amener les couples à identifier, créer, adopter et disséminer de nouvelles identités positives et des attitudes et normes équitables entre les sexes, puis à agir au sein de leur communauté. Nous avons émis l'hypothèse qu'être un NMC ou un FTP est un moment de transition pour les individus, au cours duquel une inculturation vers de nouveaux rôles et normes sociales peut se produire.
- 4. Transformer la masculinité avec les **membres de la congrégation** : activités de dissémination pour communiquer l'égalité des sexes à travers des sermons de leaders de foi, des témoignages de couples, des événements de mobilisation de la congrégation, du mentorat par des champions du genre et des discussions de groupe.
- 5. Nous avons émis l'hypothèse qu'une approche fondée sur la foi cible une communauté spécifique et un groupe interconnecté au sein duquel le changement de norme peut être efficace et efficient. Les

liens sociaux et l'influence des Écritures sur les comportements et le rôle des influenceurs permettent la dissémination de nouvelles attitudes et normes transformatrices de genre. Dans tout ce qui précède, la promotion de l'égalité des sexes et des rôles masculins positifs et non violents, la réduction de la violence entre partenaires intimes et le HTSP à travers les services FP/RH sont les principaux thèmes explorés.

6. Un **environnement avec de services appropriés**, avec des services de santé adaptés aux jeunes et un protocole de réponse à la VBG (cliniques, pharmacies, téléphone), reflétant l'approche à plusieurs niveaux du MFF.

**Détails de l'étude qualitative post-mise en œuvre**Le programme MFF à Kinshasa a été évalué à travers les enquêtes quantitatives initiales et finales, et d'une étude ethnographique à mi-parcours. L'enquête qualitative devait avoir lieu en même temps à la fin de 2018, lorsque les enquêtes quantitatives finales ont été menées, mais les restrictions de financement ont retardé ces travaux. Maintenant, cette enquête qualitative est menée pour soutenir les données existantes collectées au cours de l'enquête finale.

L'objectif de cette étude est d'explorer comment la dynamique sociale liée à la mise en œuvre du projet en milieu urbain, Kinshasa, s'appuie sur et explique les résultats de l'enquête quantitative et d'autres données de programme précédemment collectées. Dans cette optique, nous cherchons à mieux comprendre et expliquer les résultats de l'enquête quantitative et à fournir les informations nécessaires pour guider l'adaptation future des interventions en matière de changement des normes des zones rurales aux zones urbaines. Cette focalisation permettra à l'équipe de mieux comprendre et examiner les résultats afin d'articuler les voies au changement dans ce modèle, d'ajuster la théorie du changement pour mieux représenter le changement des normes MFF en milieu urbain, et d'interpréter maintenant la valeur ajoutée d'un changement de normes. L'intervention a conduit à des changements de comportement dans l'adoption de la planification familiale volontaire (PF) et l'utilisation de la santé reproductive et de prévenir la violence entre partenaires intimes (VPI).

Pour le moment, les premières phases de la planification sont en cours et un protocole de recherche est en cours d'élaboration en vue d'identifier une entreprise de recherche pour soutenir ces travaux. Ainsi, veuillez trouver ci-dessous un aperçu initial du but, des objectifs, des questions et des méthodes.

**Objectif de la recherche :** Cette étude qualitative post-mis en œuvre cherche à comprendre comment la dynamique sociale à l'intérieur et à l'extérieur des congrégations en milieu urbain a influencé le succès de l'intervention MFF

**Objectifs de la recherche :** Grâce à cette étude, et en mettant l'accent sur les résultats des projets du MFF concernant l'utilisation volontaire de la PF / SR et la prévention du VPI, nous cherchons à répondre à ces quatre objectifs :

- 1. Décrivez les facteurs de l'environnement socio-normatif d'une congrégation (par exemple, la présence des membres, la mobilité, la participation aux activités de l'église, les attentes des jeunes couples) qui influencent si et comment les normes changent ;
- 2. Décrire comment, au sein d'une congrégation, les jeunes couples interagissent et s'influencent mutuellement en matière de comportements volontaires de PF / SR et de VPI ;

- 3. Explorer auprès de qui les jeunes couples recherchent des informations, des conseils et du soutien dans leurs différentes sphères sociales (par exemple, congrégation, travail, famille, pairs) et comment ces derniers ils influencent les comportements volontaires de PF / SR et de VPI des jeunes couples.
- 4. Comprendre avec qui les jeunes couples partagent des informations et des conseils sur la PF / SR et la VPI volontaires à l'intérieur et à l'extérieur de la congrégation.

# Calendrier provisoire

Cette étude qualitative débutera en octobre 2020 avec l'élaboration d'un protocole et d'un guide. Le protocole sera soumis pour examen et approbation à l'Université de Georgetown et au Conseil de revu institutionnel (CRI) local de Kinshasa, en RDC - il sera également soumis à l'approbation des bailleurs. Une fois l'approbation du CRI obtenue et le personnel de l'étude recruté, une formation à la recherche sera dispensée avec l'équipe de recherche et les partenaires (Tearfund et ECC). L'intention est de commencer la formation et la collecte de données en janvier 2021, et d'achever la collecte de données en fin janvier 2021. Les entrevues seront traduites en français en janvier et février 2021, au même moment que la collecte des données. L'analyse sera réalisée en février 2021 (en français). Un court rapport (en anglais) produit entre février et mars 2021. En plus du consultant local en recherche, le CRI recrutera un consultant international bilingue fort pour soutenir la recherche et diriger l'analyse et la rédaction du rapport.

#### **Méthodes**

Les méthodes ci-dessous sont basées sur un remue-méninge initial - l'équipe de recherche affinera cette approche et explorera si les participants individuels participeront à des interviews / entretiens approfondis (IDI) / groupes de discussion (FGD) / etc. dans plusieurs entretiens ou discussions, ou dans un seul. En ce qui concerne la portée de la collecte de données, nous prévoyons provisoirement que la collecte de données inclura 3 communautés à Kinshasa, avec environ 60-100 IDI et 4-8 FGD.

- Les IDI et les groupes de discussion seront utilisés dans le sous-groupe de champions du genre et pour les hommes et les femmes qui ont participé à des dialogues de couple dans des congrégations d'intervention. Les techniques participatives, notamment la cartographie de l'influence, le classement et les illustrations seront intégrées dans l'IDI et le FGD. Les techniques et les questions seront axées sur la compréhension de la dynamique des congrégations, des modèles de dissémination, des perceptions des environnements normatifs et des principaux groupes de référence pour les comportements en rapport avec la MFF et comment ceux-ci ont influencé, facilité ou limité la capacité de la MFF à atteindre ses objectifs.
- Validation des données avec les parties prenantes et les participants au projet. À la fin de l'étude, en tant que rapport préliminaire, les résultats de l'étude quantitative et cette étude qualitative seront partagés avec les principaux participants au programme et les parties prenantes, leur demandant d'interpréter et de critiquer les résultats et d'appliquer les résultats à la théorie du changement. Les discussions seront enregistrées et intégrées dans le rapport final.

Les lieux à Kinshasa, en RDC, seront déterminés sur base de discussions au sein de l'équipe, qui seront largement influencées par la capacité à contacter et à interagir avec les participants et les facilitateurs de l'intervention après un long moment depuis la fin du projet. Ils seront choisis parmi les communautés suivantes : Gombe, Lingwala, Makala, Bumbu, Matete, Masina I, Masina II, Ndjili I, Kimbanseke I, Kimbanseke II, Maluku, Kinsenso, Kalamu I, Kasavubu, Limete I, Limete II, Ngaba, Lemba I, et N'sele.

Description détaillée de la portée de la tâche de travail pendant au cour du calendrier :

Cette portée du travail concerne uniquement la soumission du protocole au CRI de la RDC, la formation et l'encadrement des équipes de terrain, la collecte et l'analyse des données qualitatives. Toutes les activités d'étude seront entreprises sous la supervision étroite de l'IRH, le consultant international en recherche, des partenaires de l'IRH engagés dans le projet MFF, notamment les partenaires en RDC, avec un soutien continu. La portée des travaux comprendra, mais sans nécessairement être limitée, aux activités suivantes :

- Examiner les documents pertinents, notamment: la note conceptuelle du projet, protocole de recherche, briefing du projet, outils de collecte de données du projet, formulaires de consentement, des documents de dépistage / recrutement d'éligibilité, enquête initiale, des rapports de recherche de l'enquête miparcours et l'enquête finale et les résultats, et autres documents pertinents, pour se familiariser avec la recherche et le contexte.
- Trouver une certification éthique de la recherche crédible avant le début de l'étude (si cela n'est pas encore fait). Le programme de formation numérique en éthique de la recherche FHI 360 ou l'Initiative de formation institutionnelle collaborative (CITI) est préférable.
- Accompagner les soumissions au CRI local (examen éthique) pour l'étude.
- Diriger la traduction des outils de collecte de données et des formulaires de consentement en français et
  en Lingala, puis les pré-tester dans des communautés présentant des caractéristiques démographiques
  similaires à celles de la population visée par l'étude. Donnez votre avis et finaliser les outils de collecte de
  données et les formulaires de consentement préalable à l'étude en consultation avec le CRI. Notez qu'une
  analyse documentaire supplémentaire ou l'élaboration d'outils n'est <u>pas</u> nécessaire ; le sous- traitant
  effectuera un pré-test des outils déjà existants et traduits. Les traductions de l'anglais vers le français
  seront effectuées par le CRI et Tearfund. Le soutien dans les traductions en lingala peut être nécessaire,
  selon la portée.
- Superviser l'ensemble du processus sur le terrain, notamment, mais sans se limiter à : l'identification et l'embauche des enquêteurs et des superviseurs, en collaborant avec le CRI et le consultant international en recherche pour former les collecteurs de données et les superviseurs sur les méthodes de recherche et l'éthique ; et mener / gérer toutes les activités de collecte de données dans les congrégations.
- Assurer la sûreté et la sécurité de toutes les procédures de recherche et la sécurité de toutes les données sur le terrain. Signalez tout problème de sécurité et d'éthique dans les 12 heures suivant un incident et participez à des réunions de planification et de prévention de la sécurité.
- Dans le contexte du COVID-19, assurer toute la sûreté et la sécurité (masques, lavage des mains, distanciation sociale) de tous les chercheurs et participants.
- Transcrire systématiquement les entretiens audio-enregistrés des entretiens semi-structurés et nettoyer les données. Soumettre des copies de ces transcriptions, enregistrements audio, listes de participants et notes de collecte de données. Une fois approuvé, supprimez en toute sécurité toutes les copies de données
- Soumettez des rapports d'étape par e-mail deux fois par semaine et participez à des conférences téléphoniques (deux fois par semaine / tous les mois) avec le personnel du CRI sur la mise en œuvre de l'étude.
- Élaborer un projet de rapport pour examen par le CRI, le consultant international en recherche et les partenaires. Réviser le rapport et le soumettre à nouveau comme livrable final.

### Résultats immédiats attendus :

- 1. Un rapport initial détaillant le plan de travail, des commentaires à tous les outils de collecte de données de la liste des documents clés à examiner et SOW, et décrivant le format du rapport final.
- 2. Un rapport du progrès par e-mail toutes les deux semaines décrivant le processus de collecte des données, basée sur un modèle court : ce qui s'est bien passé, ce qui n'a pas bien marché et pourquoi, quelles sont les recommandations des ressources humaines et / ou d'autres ressources nécessaires pour un meilleur soutien dans la collecte de données lors de l'enquête finale.
- 3. Copies de tous les entretiens qualitatifs transcrits.
- 4. Un rapport provisoire résumant la planification, les processus et les expériences de la collecte de données.

5. Rapport final basé sur l'ébauché ci-dessus avec des modifications apportées conformément aux commentaires du CRI et des partenaires. A compléter à la satisfaction du CRI avant le paiement final.

# Calendrier \* pour l'évaluation et les livrables :

Les travaux décrits ci - dessus devraient commencer en octobre 2020 avec un revu des documents et une formation ; la collecte des données doit commencer au plus tard en Janvier 2021 (de préférence plus tôt, en Octobre) et se terminer au plus tard en Février 2021 ; et l'analyse des données et la rédaction du rapport devraient se terminer au plus tard en fin mars 2021.

Livrable	Date d'échéance du livrable	Montant à payer
Accord de contrat et soumission du rapport de lancement	15 Novembre 2020	30% des honoraires de consultance
Soumettre un rapport de progrès deux fois par semaines <u>et</u> les reçus de toutes les dépenses remboursables ;  Soumettre un rapport décrivant la conclusion des activités de collecte de données	En cours ; 20 Janvier 2020	40% des honoraires de consultance à la réception du rapport décrivant la conclusion des activités de collecte de données
Soumettre les données brutes finales et nettoyées et soumettre un projet de rapport de terrain	10 Février 2020	30% des honoraires de consultance

#### \* Le calendrier dépendra de la signature du contrat

Le paiement sera effectué dans les 30 jours suivant la réception et l'acceptation de la facture et des livrables. Le sous-traitant n'est pas autorisé à facturer le CRI un montant supérieur à celui de cet accord. La dernière facture avoir la mention « Finale» et les factures doivent indiquer le numéro de contrat.

## Soumission des propositions :

Les soumissionnaires intéressés doivent soumettre une proposition technique et financière détaillée en réponse à cet SOW.

La proposition technique doit inclure les sections suivantes: 1) la compétence du (des ) consultant (s) ou de l'organisation à mener des études qualitatives et participatives , notamment des connaissances particulières et une expérience préalable de travail avec des populations similaires (jeunes) et sur des sujets similaires (VBG, SR) ; 2) des méthodologies basées sur ce qui précède , notamment des considérations éthiques et des considérations d'influence sur la politique; 3) Un plan de travail illustratif couvrant la période d'exécution donnée. La proposition doit également inclure les CV de tout le personnel clé proposé (obligatoire) et de tout personnel de soutien en annexe (non obligatoire mais souhaitée si vous connaissez la ou les personnes avec lesquelles vous prévoyez travailler avec). La proposition ne doit pas dépasser 10 pages.

La proposition financière doit être un document distinct de la proposition technique et doit être facile à lire et à comprendre en termes des coûts de la proposition technique. Le budget doit inclure un coût distinct pour chaque élément de l'étude, notamment des coûts distincts pour chaque activité de recherche. Veuillez fournir des honoraires professionnels compétitifs.

## Critères d'évaluation

Le contractant sera sélectionné pour cette portée du travail sur base de ses expériences passées en recherche et de son expérience dans la région de la RDC. Le contractant sera disposé à fournir les services à l'Institut pour la santé reproductive. Les critères de sélection sont les suivants (maximum 100 points) :

Les critères de sélection	Points
<ul> <li>Proposition technique</li> <li>Compréhension démontrée de l'étude proposée grâce à une proposition technique et à la clarté</li> <li>Concordance de la méthodologie et du plan de travail</li> </ul>	35
Proposition financière  • Coût et compétitivité du budget	30
<ul> <li>Expérience pertinente et thématique</li> <li>Preuve des précédentes évaluations de planification familiale et de santé reproductive menées en tant qu'organisation chef de file.</li> <li>Expérience de travail à Kinshasa, RDC - capacité à parler lingala et français</li> </ul>	35
TOTAL	100

Le critère d'exclusion est une soumission de proposition incomplète, qui ne respecte pas les directives ci-dessus.

Veuillez noter que tous les coûts associés à la préparation, à la soumission et / ou à la négociation de la proposition ne peuvent pas être remboursés en tant que coût direct de la mission, et l'émission de cette demande de propositions ne garantit pas qu'une sous-traitance sera accordée.

# Mécanisme de contrat

Il est prévu d'attribuer un contrat de sous-traitance à prix fixe à l'offrant dont la proposition sera évaluée en fonction des critères d'évaluation décrits précédemment.

# [FIN DE LA RFP]

PIECES JOINTES

Annexe A - Termes et conditions

#### **TERMES ET CONDITIONS**

Les soumissionnaires sont responsables de la revue des modalités et conditions décrites.

# **RETRAITS DE PROPOSITIONS**

Les soumissionnaires peuvent retirer les propositions par avis écrit par courriel reçu à tout moment avant l'attribution. Les propositions peuvent être retirées en personne par un fournisseur ou son représentant autorisé, si l'identité du représentant est connue et si le représentant signe un reçu pour la proposition avant l'attribution.

DROIT DE SÉLECTION / REJET

L'IRH se réserve le droit de sélectionner et de négocier avec les entreprises qu'elle détermine, à sa seule discrétion, être qualifiées pour des propositions concurrentielles et de mettre fin aux négociations sans encourir aucune responsabilité. L'IRH se réserve également le droit de rejeter une ou toutes les propositions reçues sans explication.

#### PROCESSUS DE VERIFICATION

Toute entreprise sélectionnée peut être tenue de faire une évaluation financière préalable à l'attribution afin que l'IRH puisse s'assurer que l'organisation a la capacité de fonctionner avec succès selon les termes et conditions de l'attribution proposée. Dans le cadre du processus de vérification préalable à l'attribution, l'entreprise peut également être invité à soumettre un rapport d'audit financier de l'exercice précédent. En outre, les registres de paie et autres informations financières peuvent être demandés pour justifier les dépenses budgétisées.

## APPROBATION PRÉALABLE DU CLIENT

Le soumissionnaire sélectionné peut être soumis à l'approbation de l'agence de financement avant l'attribution d'un contrat de sous-traitance. Par conséquent, il est rappelé aux organisations qu'il peut y avoir des retards dans l'achèvement de ce processus. En outre, si une telle approbation n'est pas donnée, le sous-contrat ne peut être attribué de contrat.

#### DECHARGE

Cette demande de propositions ne représente qu'une définition des exigences. Il s'agit simplement d'une invitation à soumettre des propositions et n'oblige légalement l'IRH à accepter aucune des propositions soumises en tout ou en partie, et l'IRH n'est pas non plus obligée de sélectionner la proposition la moins chère. L'IRH se réserve le droit de négocier avec l'une ou toutes les entreprises, à la fois en ce qui concerne le prix, le coût et / ou l'étendue des services. L'IRH n'a aucune obligation contractuelle avec les entreprises en fonction de la publication de cette demande de propositions. Ce n'est pas une offre de contrat. Seule l'exécution d'un contrat écrit obligera l'IRH conformément aux termes et conditions contenus dans ce contrat.

### DEMANDE DE PROPOSITION DE GARANTIE DE L'ENTREPRISE

Toutes les informations soumises dans le cadre de cette demande de propositions seront valides pendant trois (3) mois à compter de la date d'échéance de la demande de propositions. Cela comprend, mais sans se limiter, aux coûts, aux prix, aux conditions générales, aux niveaux de service et toutes les autres informations. Si votre entreprise obtient le contrat, toutes les informations contenues dans la demande de propositions et le processus de négociation sont contractuellement contraignantes.

#### VÉRIFICATION DE L'OFFRE

L'IRH peut contacter les soumissionnaires pour confirmer la personne de contact, l'adresse, le montant de la soumission et que la soumission a été soumise pour cette demande de proposition.

# FAUSSES DÉCLARATIONS DANS L'OFFRE

Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements exacts et complets, comme l'exigent la présente demande de soumissions et ses pièces jointes.

#### CONFLIT D'INTÉRÊT

Les soumissionnaires doivent dévoiler toute relation passée, présente ou future avec toute partie associée à la publication, à l'examen ou à la gestion de cette sollicitation et de l'attribution prévue à l'intérieur ou à l'extérieur de la RDC. Le fait de ne pas fournir une révélation complète et ouverte peut obliger l'IRH à réévaluer la sélection d'un fournisseur potentiel.

#### DROITS RÉSERVÉS

Toutes les soumissions aux appels d'offres deviennent la propriété de l'IRH et l'IRH se réserve le droit, à sa seule discrétion, de :

- Disqualifier toute offre en raison du non-respect par le soumissionnaire des instructions de sollicitation.
- L'IRH se réserve le droit de faire dérogation aux fournisseurs faillis aux exigences de cette sollicitation qui, de l'avis d'IRH, ne sont pas considérées comme des défauts matériels nécessitant un rejet ou une disqualification; ou lorsqu'une telle dérogation favorisera une concurrence.
- Prolonger le délai de soumission de toutes les réponses aux demandes de propositions après notification à tous les fournisseurs.
- Mettez fin ou modifiez le processus de demande de propositions à tout moment et émettez de nouveau la demande de propositions à toute personne que l'IRH juge appropriée.
- L'IRH se réserve le droit d'octroyer l'offre basé sur l'évaluation initiale des offrants sans discussion.
- L'IRH se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie des activités de la sollicitation ou d'attribuer plusieurs offres en fonction des activités de sollicitation.
- IRH n'indemnisera pas les soumissionnaires pour la préparation de leurs soumissions à cette demande de propositions.
- La publication de cet appel d'offres ne garantit pas que l'IRH attribuera un contrat de sous-traitance.
- L'IRH peut choisir d'attribuer un contrat de sous-traitance à plus d'un soumissionnaire pour des parties spécifiques des activités de l'appel d'offre.

# Certification de la détermination indépendante des prix ; le soumissionnaire certifie que :

- (1) Les prix de cette offre ont été établis indépendamment, sans, dans le but de restreindre la concurrence, toute consultation, communication ou accord avec tout autre offrant, y compris, mais sans se limiter, aux filiales ou autres entités dans lesquelles l'offrant est propriétaire ou d'autres intérêts,
- (2) ou tout concurrent concernant ( i ) ces prix, (ii) l'intention de soumettre une offre, ou (iii) les méthodes ou facteurs utilisés pour calculer les prix proposés;
- (3) Les prix de cette offre n'ont pas été et ne seront pas sciemment divulgués par l'offrant, directement ou indirectement, à tout autre offrant, y compris, mais sans se limiter, aux filiales ou autres entités dans lesquelles l'offrant a des droits de propriété ou d'autres intérêts, ou tout concurrent avant l'ouverture des plis (dans le
- (4) dans le cas d'une demande de soumissions scellée) ou de l'attribution d'un contrat (dans le cas d'une demande de soumissions négociée ou concurrentielle), sauf disposition contraire de la loi; et
- (5) Aucune tentative n'a été faite ou ne sera faite par l'offrant pour inciter toute autre partie ou individu à soumettre ou à ne pas soumettre une offre dans le but de restreindre la concurrence ou d'influencer l'environnement concurrentiel.
- (a) Chaque signature sur l'offre est considérée comme une attestation par le signataire que le signataire :
- (1) Est la personne de l'organisation de l'offrant qui est responsable de la détermination des prix proposés dans cette offre ou proposition, et que le signataire n'a pas participé et ne participera à aucune action contraire aux alinéas (a) (1) à (a) (3) ci-dessus ; ou
- (2) (i) A été autorisé, par écrit, à agir en qualité de mandataire des mandants de l'offrant en certifiant que ces mandants n'ont pas participé et ne participeront à aucune action contraire aux sous-alinéas a) (1) à (a) (3) ci-dessus ;
  - (ii) En tant qu'agent autorisé, certifie que les mandants de l'offrant n'ont pas participé et ne participeront pas à une action contraire aux sous-alinéas (a) (1) à (a) (3) ci-dessus ; et
  - (iii) En tant qu'agent, n'a pas personnellement participé et ne participera pas à une action contraire aux sousparagraphes (a) (1) à (a) (3) ci-dessus.
- (b) L'offrant comprend et accepte que -
- (1) la violation de cette certification entraînera la disqualification immédiate de cette offre sans recours et pourra entraîner la disqualification des offres futures; et
- (2) la découverte de toute violation après l'attribution à l'offrant entraînera la résiliation de l'attribution pour défaut.